Conseil et ingénierie d'impacts

Climat | ACV & éco-conception | RSE | Communication responsable | Formation | R&D | Plateforme Numérique



Agenda

- 1. Présentation O2m
- 2. CSRD et Référentiels climat
 - 3. Recommandations





Notre raison d'être

« Proposer une alternative indépendante au service de la durabilité des territoires et de la souveraineté des données »





O2m EN CHIFFRES



2008

15 ans

d'expérience

+ 400

projets



menés par nos experts en 2023

collaborateurs

6 agences

Rennes, Angers, Paris,

Bordeaux, Rouen et Tunis

38 experts



+ 1000 Clients

bpifrance

3 Experts BPI Décarbon'Action 2 Experts BPI Éco-conception

Des experts reconnus

Accompagnateurs ACT® Évaluateurs ACT®

Formateurs Bilan Carbone® Auditeurs méthode ABC

> Auditeurs Fret 21 Auditeurs Label CO₂ Auditeurs RSE/ESG

Experts BREIZHFAB



Organisation d'02m

Une entreprise « tout intégré »

CIR / CII

Recherche & développement

Conseil en communication responsable Supports de communication Rapport RSE

Formations collectives & individuelles

Outils de la RSE et du développement durable

Thématiques spécifiques, ex : Arguments environnementaux pour la GMS , engager ses parties prenantes...

Méthode & innovation Communiquer &

valoriser



Former

Mesure & stratégie

Quiz / Référentiel RSE

Bilan Carbone® & Trajectoire

ACV & éco-conception

Accompagnement RSE

Outil Bilan Carbone®

Outil ACV

Centre de ressources







Service financement



Gestion de projet

Interlocuteur O2m dédié par entreprise

Notre proposition générale



Accélérer la transition environnementale

Avec:



De la formation



La mise à disposition d'outils numériques



Un accompagnement de proximité



Du transfert de compétences

Objectif:

ANTICIPER POUR RESTER COMPÉTITIFS ET ATTRACTIFS

Un millefeuille de référentiels pour piloter sa transition





























CSRD: Qu'est-ce que c'est?

CSRD = « Corporate Sustainability Reporting Directive »
ou (en Français) « Directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité »

La CSRD modifie 4 textes européen existants : la directive Comptable, la directive Transparence, la directive Audit et le règlement Audit.

Les principaux changements introduits en comparaison de la directive **Non-financial Reporting Directive (NFRD) de 2014** sur la publication d'informations non financières sont :

- Un champ d'application élargi: un nombre significativement plus important de sociétés sera soumis aux obligations de reporting, et en particulier toutes les sociétés (sauf microentreprises) cotées sur les marchés réglementés européens. 11700 Stés. étaient soumises à la NRFRD, plus de 50 000 seront couvertes par la CSRD,
- Un renforcement et une standardisation des obligations de reporting : en s'appuyant sur des normes européennes harmonisées, dites « ESRS » (« European Sustainability Reporting Standards »). Un plus grand nombre de société devront ainsi publier des informations détaillées sur leurs risques, opportunités et impacts matériels en lien avec les questions sociales, environnementales et de gouvernance.





CSRD: Qu'est-ce que c'est?

- Une localisation unique : le reporting de durabilité doit être publié dans une section dédiée du rapport de gestion.
- **Un format digital imposé**: le rapport de gestion doit être publié dans un format électronique unique européen xHTML.
- Une vérification obligatoire de l'information par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant (OTI), dans un premier temps avec un niveau d'assurance « modérée ». Un passage au niveau d'assurance « raisonnable » pourrait être requis à compter de 2028

Les dispositions de la directive CSRD ont été transposées en droit français par <u>l'ordonnance du 6 décembre</u> <u>2023</u> et le décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023

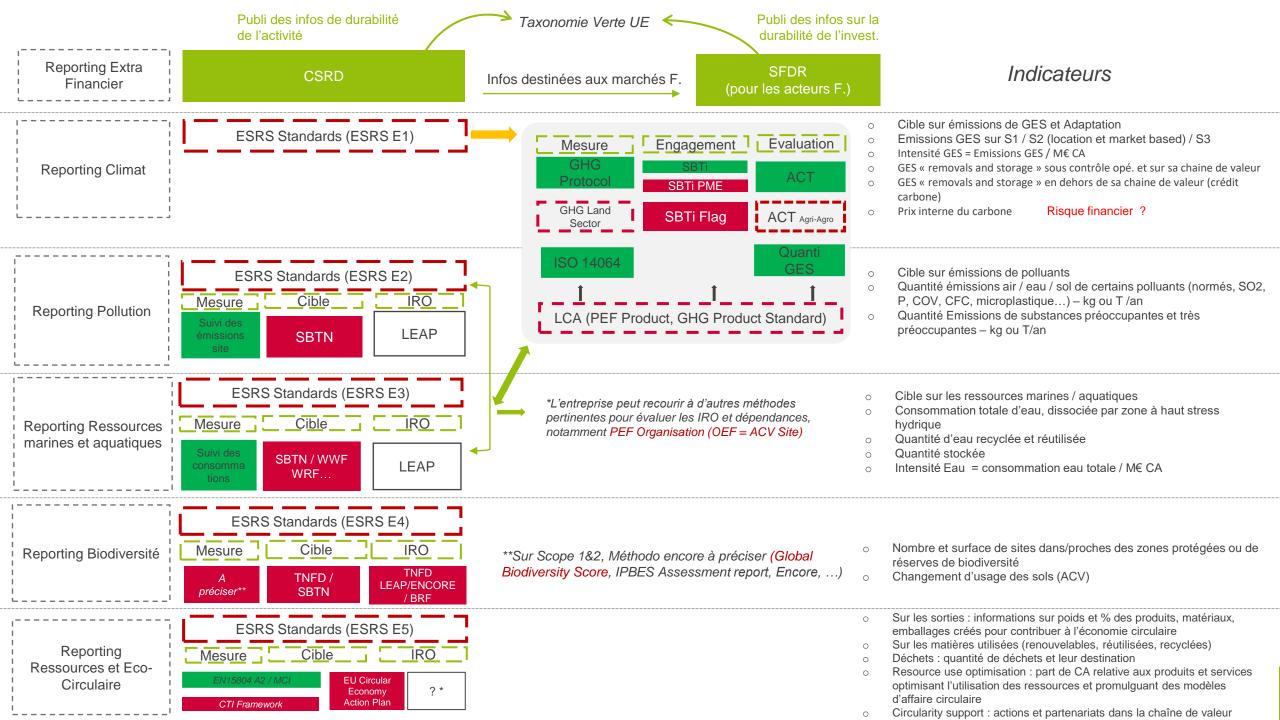




CSRD: Qu'est-ce que c'est?

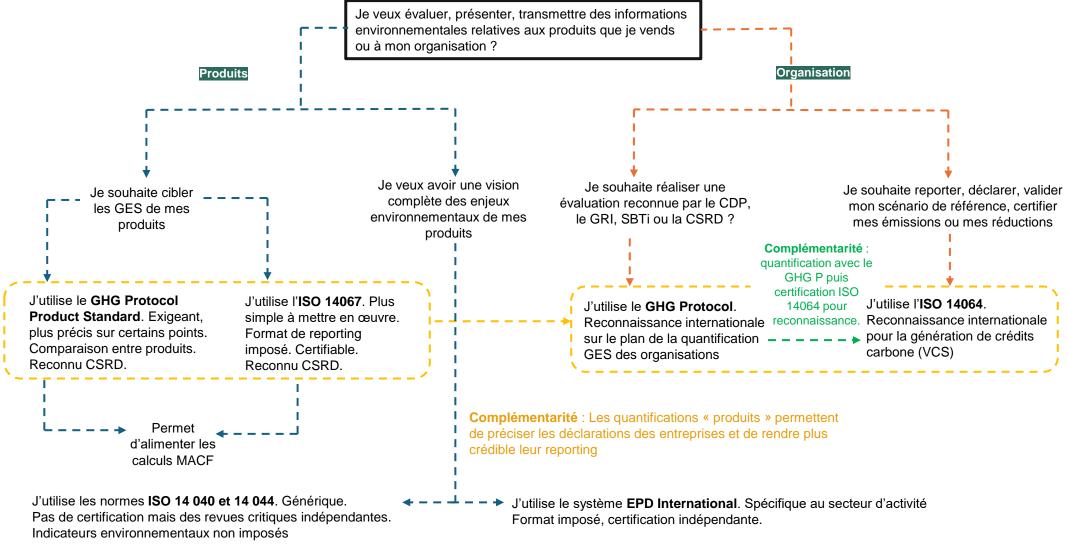
Calendrier et conditions d'application :

Catégories d'entreprises	Exercice de référence – exercice ouvert à partir du :	Reporting publié à partir de
Grande entreprise euro ou non euro vérifiant les seuils de la NFRD ou Stés euro ou non euro cotées sur un marché européen et satisfaisant les critères suivants : >500 salariés >40M€ de CA ou >20M€ de total de bilan	1 er janvier 2024	2025
Autres grandes entreprises euro ou non euro (>250 salariés, >40M€ CA, >20M€ de total de bilan – au moins 2/3 de ces conditions))	1 er janvier 2025	2026
PME cotées sur le marché euro réglementé	1 ^{er} janvier 2026	2027
Autres grandes entreprises non européennes (CA européen>150M€ et filiale ou succursale basée dans l'UE)	2028	2029



Panorama des référentiels





GHG Protocol PRÉSENTATION





Le Greenhouse Gas Protocol est une **méthode normalisée** pour la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre des organisations.

En effet, la norme ISO 14064* s'appuie directement sur le GHG protocol.

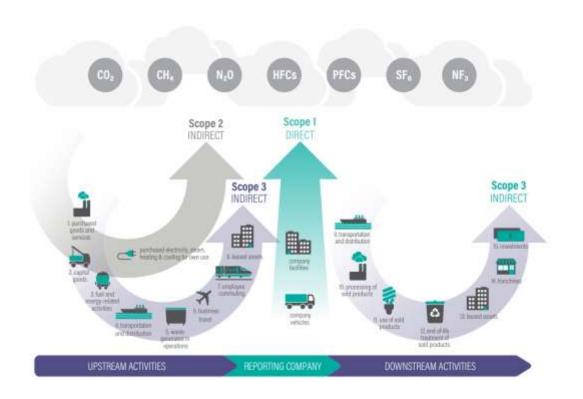
La première version a été publiée en 1998.

Aujourd'hui, plus de **90% des entreprises du Fortune 500** (classement répertoriant les 500 plus grosses entreprises au monde en termes de revenus) faisant partie du **CDP** (Carbon Disclosure Project) ont utilisé le GHG Protocol.

^{*} Norme ISO14064 « principes et exigences pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions de gaz à effet de serre » permet d'améliorer la gestion des émissions de GES : quantification, déclaration et vérification. Cette norme est utile pour les organisations qui souhaitent compenser leurs émissions, contribuer à la neutralité carbone ou dans tout projet de stratégie bas-carbone.

Périmètre et postes du GHG Protocol







Scope 1 : Emissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel

Scope 2 : Emissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise

Scope 3 : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2 mais qui sont liées à la chaine de valeur complète

Pourquoi le GHG Protocol?





Le GHG Protocol est l'un des cadres utilisées pour la CDP

Aujourd'hui, plus de 90% des entreprises du Fortune 500 (classement répertoriant les 500 plus grosses entreprises au monde en termes de revenus) faisant partie du CDP (Carbon Disclosure Project) ont utilisé le GHG Protocol.



Le GHG Protocol est la méthodologie recommandée pour développer une Science Based Target

En fixant des objectifs de réduction des émissions clairs et foncés sur des données scientifique, les entreprises s'assurent que leurs plans des réductions des émissions de carbone répondent au niveau d'ambition nécessaire pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à bien mois de 2°



Conforme aux exigences de reporting internationales (ISO 14067)

Le protocole GES est conforme à la norme ISO 14067, aux exigences de la directives européenne sur les reportes non financiers, au rapport rationalisé sur l'énergie et le carbone du Royaume-Uni ainsi qu'à la loi française sur la transition énergétique (art 173)



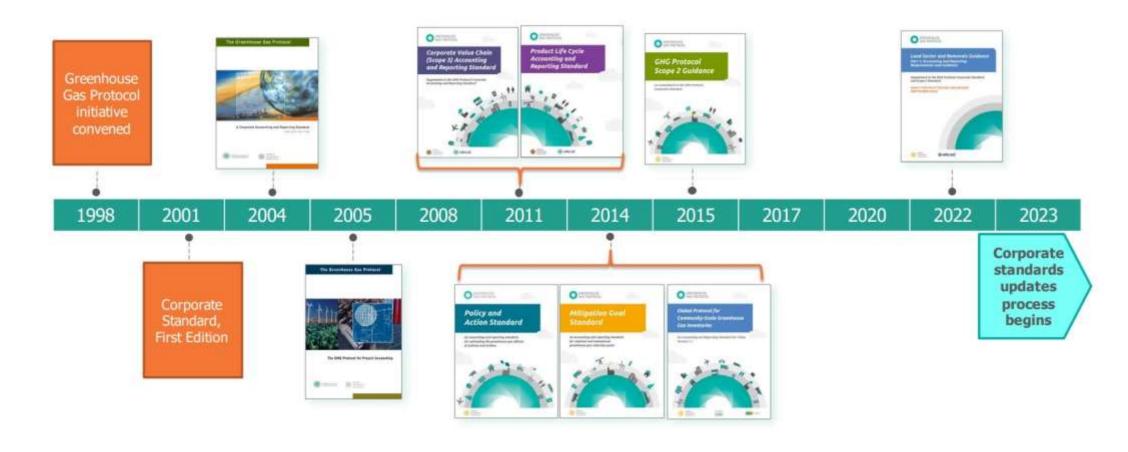
Le GHG Protocol est une méthode internationale qui permet de remplir des reporting extra financier et de comparer les différentes filiales d'une multinationale

→ Aucun changement nécessaire pour les entreprises qui veulent s'engager à atteindre les objectif SBT



Quantification des gaz à effet de serre

Le GHG Protocol / les référentiels



GHG Protocol et Bilan Carbone[®]: 2 approches différentes





Le GHG Protocol est un outil **moins strict** dans son périmètre opérationnel :

- Scope 3 : minimum requis
- Exclusion d'activité ou sources possible

Le GHG Protocol donne des règles de calcul plus précises concernant le scope3 (émissions indirectes)

→ Objectif de standard

Le GHG Protocol est une méthode internationale qui permet de remplir des reporting extra financier et de comparer les différentes filiales d'une **multinationale**.

→ Objectif de comparaison



Le Bilan Carbone[®] est une **démarche globale** et pas uniquement un outil de comptabilisation : sensibilisation des équipes et pistes d'amélioration incluent dans la méthode

→ Objectif d'embarquement et de réduction

Le Bilan Carbone® est un outil **d'amélioration continue** avec un degré d'**incertitude** mesuré

→ Objectif de performance

Le Bilan Carbone® prend en compte un **périmètre large sans exclusion (justification demandée)**

→ Objectif de conscience sur la chaîne de valeur

Le Bilan Carbone® n'intègre pas mais calcule séparément les **émissions évitées** (recyclage par exemple)

→ Objectif de valorisation d'une démarche environnementale

Les étapes méthodologiques





- 1. Établissement d'un périmètre organisationnel, d'un périmètre opérationnel ainsi que d'une année de référence.
- Calculs recommandés des émissions de GES selon les directives du GIEC.
- 3. Management de la qualité de l'inventaire & des incertitudes.
- 4. Calcul des réductions d'émissions.
- Conseils pour fixer un objectif de réduction.

→ Pas d'outils d'intégration fournis mais des guides bien détaillés sur la méthode.



- 1. Sensibilisation au changement climatique. Cette étape est fondamentale pour réaliser un bilan carbone efficace.
- 2. Définition des périmètres : organisationnel, opérationnel et temporel
- 3. Collecter les données.
- 4. Intégration et analyse des données.
- 5. Création d'une stratégie de réduction des émissions.
- 6. Mise en action de la stratégie de réduction

→ Tableur Excel + Tableaux utilitaires + outils collecte et plan d'action.

GHG Protocol et Bilan Carbone®: quelques nuances sur la méthodologie de comptabilisation







Facteurs d'émission



Toutes bases compatibles GIEC. Oriente vers des sources dans les guides.

Immobilisations



Comptabilisation totale lors de l'année de l'acquisition.

Electricité Vapeur



Deux méthodologies acceptées : « marketbased » (garanties d'origine du fournisseur) et « location-based » (mix électrique du réseau). BDD recommandée appliquée à la France (compatible GIEC) mais possibilité d'intégrer d'autres facteurs d'émission (via des licences payantes).

Comptabilisation de l'immobilisation sur sa durée de vie (principe d'amortissement).

L'Ademe ne reconnaît pas la méthodologie « marketbased ». Seule la « location based » est utilisée.



vs CSRD



La CSRD est une directive européenne qui vise à améliorer la transparence et la comparabilité des informations sur la performance ESG des entreprises.

Elle exige que les grandes entreprises cotées en bourse et les entreprises d'intérêt public publient chaque année un rapport de développement durable vérifié par un organisme tiers indépendant et définissant des exigences minimales en matière de contenu et de présentation.





L'articulation avec la CSRD

ESRS E1 (RD 2023/2772)

Aide au remplissage des obligations réglementaires

Suivre la démarche Pas-à-Pas permet d'assurer qu'un certain nombre des points-clés des plans de transition – demandés explicitement par CSRD – sont traités.



ACT Pas-à-pas

OBJECTIF: Accompagner les entreprises dans la planification d'une stratégie climat ambitieuse.



OBJECTIF: fournir l'information durabilité, notamment climatique, aux parties prenantes

Cadre d'opposabilité

Une bonne note ACT Evaluation démontre l'alignement des efforts de l'entreprise avec les Accords de Paris [objectif 1 b) ESRS E1]

Standardisation de l'information

Assurance d'une information climatique disponible certifiée pour mener les évaluations

ACT ÉVALUATION

OBJECTIF: Évaluer la crédibilité et la robustesse des stratégies climatiques des entreprises et la cohérence de leurs engagements.









- A ce jour, la lecture n'est pas directe : besoin de faire un travail de mapping entre les différentes initiatives et la CSRD.
- > Besoin parfois de faire évoluer les méthodologies afin de mieux expliciter les relations : opportunité d'amélioration des référentiels.
- > Pas d'ambition de mapping exhaustif : certains éléments ne sont pas couverts par ACT (ex: le sujet des crédits carbone).



vs SBT*

Deux initiatives complémentaires, aux objectifs distincts

Figure 3: Global climate and transition initiatives classification

Disclosure framework and data collection

Outlines the components that companies should disclose against and provides guidance on how each component should be disclosed





Standards and regulatory frameworks



Target-setting methodologies and validation

Provides guidance for companies to estimate, set and disclose GHG emission targets; provides an assessment and validation of targets





*Carbon performance dimension

Transition plan assessment tools

Evaluates and assess a company's transition and GHG emission targets based on reported data, sectoral pathways and disclosure frameworks







*Management quality dimension

→ SBT : Fixation d'objectifs

Objectif : Définir une trajectoire de décarbonation dont l'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris est validé scientifiquement

ACT : Crédibilité des plans de transition

Objectif : Construire, implémenter, évaluer un plan de transition bas carbone crédible au regard des objectifs fixés par l'accord de Paris

Source: GFANZ (Glasgow Financial Alliance for Net Zero)

*SBT : Science Based Targets

MACF*: Êtes-vous concerné?





Utilisez-vous des matières ou produits de l'un de ces secteurs?





La(es) nomenclature(s) combinée(s) (NC) de ces marchandises figure(nt)-t-elle(s) sur la liste du règlement du mécanisme d'ajustement carbone à la frontière (MACF) 2023/956?



Vous serez probablement amené à faire des calculs des **émissions intrinsèques** des biens importés sur le territoire douanier de l'UE. Ces données seront ensuite déclarées par l'importateur.



*MACF : Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

En provenance d'un pays en dehors de

I'UF?

MACF:

Données requises pour le calcul des émissions intrinsèques au cours de la période de référence



1

Electricité et combustible

- Quantité d'électricité consommée en MWh à partir du réseau
- Quantité de combustible consom mé
- Production
 d'électricité sur site
 → Données
 mesurées et données
 de facturation

2

Précurseurs (le cas échéant)

Données à collecter auprès des fournisseurs : mode de production utilisé, émissions directes et indirectes spécifiques, prix du carbone payé... 3

Flux de chaleur

- Débit du transfert de chaleur (volumétrique ou massique)
 État de la chaleur à
- l'entrée et à la sortie du processus de consommation de chaleur : température, pression, type de fluide...

4

Production de marchandises

Tonnes de marchandises MACF par installation ou processus de production au cours de la période de référence

5

Allocation

Répartition pertinente si l'installation produit plus qu'une catégorie de marchandises MACF 6 Informations

Informations supplémentaires selon le secteur de production de marchandises MACF

complémentaires

D'autres données peuvent être requises ultérieurement.

Recommandations



01	Faire le panorama des demandes de vos PP : clients français, clients internationaux…
02	Se mettre en mode projet car la même donnée peut avoir différentes sorties/usages
03	Faire attention aux comparaisons : les périmètres et méthodes diffèrent ; plus de latitude dans le GHG protocol, formation nécessaire des commerciaux et direction RSE
04	Préciser tous les facteurs d'émission
05	Ecrire les protocoles internes en vue des futurs audits (documenter les choix méthodologiques, périmètres, bases de données…)
06	Former vos clients et les personnes qui sollicitent vos données



Olivier MESSAGER

06 16 18 30 67

olivier.messager@o2m-groupe.com



